

Plan de réseau de transport urbain de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac

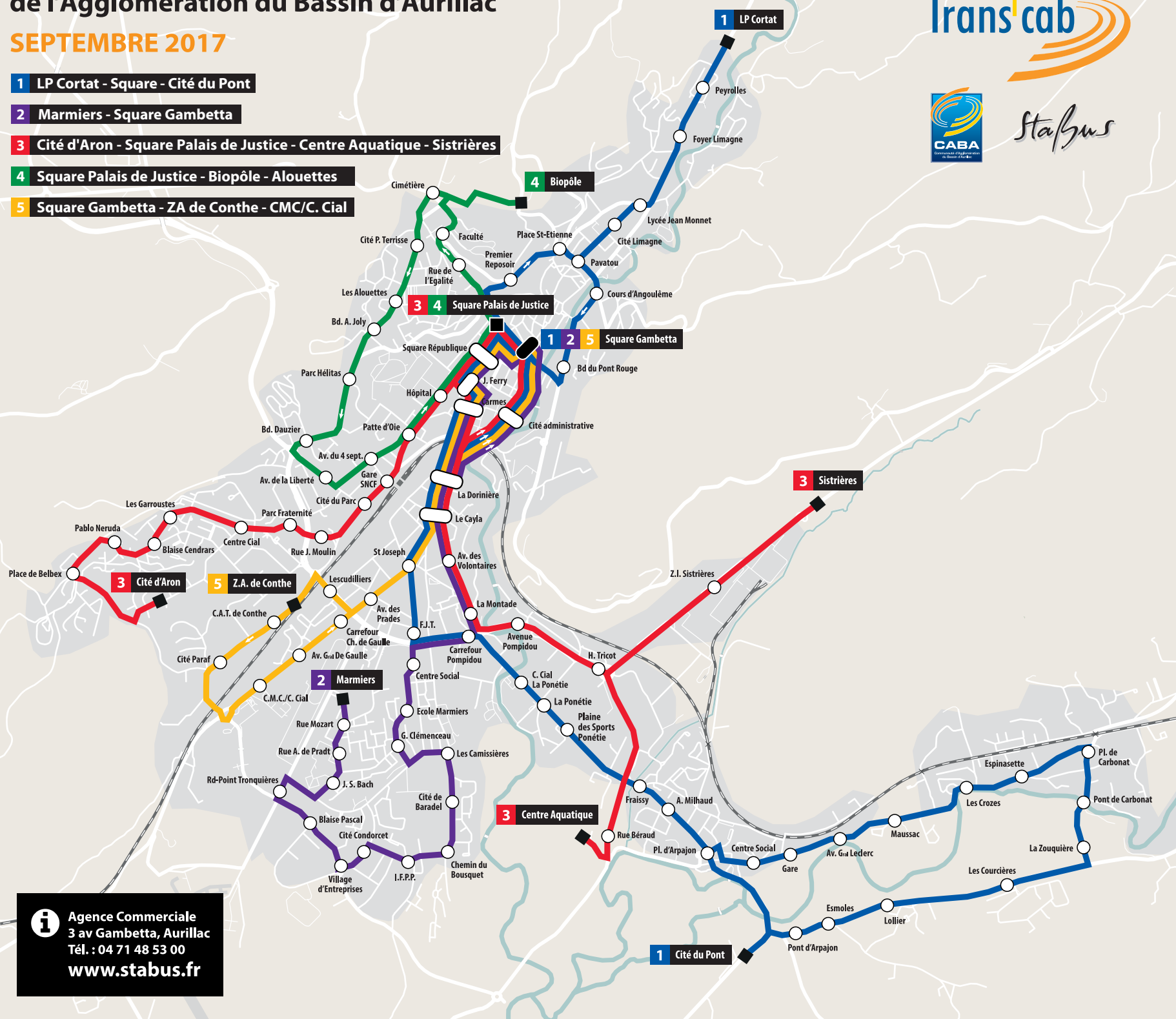
SEPTEMBRE 2017

- 1** LP Cortat - Square - Cité du Pont
- 2** Marmiers - Square Gambetta
- 3** Cité d'Aron - Square Palais de Justice - Centre Aquatique - Sistrières
- 4** Square Palais de Justice - Biopôle - Alouettes
- 5** Square Gambetta - ZA de Conthe - CMC/C. Cial

Trans'cab



stabus



i Agence Commerciale
3 av Gambetta, Aurillac
Tél. : 04 71 48 53 00
www.stabus.fr

BUS PRATIQUE



à partir du 4 septembre 2017 *stabus* Trans'cab



Le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

L2.S. Impression - Aurillac - MARTELLI

www.stabus.fr

du lundi après-midi
au samedi matin
de 9 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 18 h



Agence commerciale
3, avenue Gambetta
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 53 00
agence@stabus.fr



Avec Trans'cab voyagez en toute liberté !

Des titres mieux adaptés à votre demande, des correspondances valables 1 heure sur tout le réseau, la liberté de voyager où vous voulez, quand vous voulez.

LES TICKETS



SOLO **1,30 €**
en vente dans les bus.



FREQUENCE **10,40 €**
Carnet de 10 tickets, en vente chez les dépositaires et à l'agence commerciale.



PASS'GROUPE **10,40 €**
Ticket valable pour un groupe de 10 personnes maximum.

LES ABONNEMENTS MENSUELS



ACTIV' **32,70 €**
Carte destinée à toute personne sans condition particulière.



SURF **27,80 €**
Carte réservée aux jeunes de moins de 24 ans sur présentation d'un justificatif officiel attestant de la date de naissance.

LES PASS'ANNUELS

ACTIV'

Paiement comptant **354,00 €**
Paiement par prélèvement (12 mensualités) **29,50 €**

SURF

Paiement comptant **268,32 €**
Paiement par prélèvement (12 mensualités) **22,36 €**

ENTREPRISE

Le pass'annuel Entreprise est un titre réservé aux entreprises pour les déplacements professionnels. Il est au porteur et personnalisé au nom de l'entreprise.

Paiement comptant **525,00 €**

TARIFICATION SOLIDAIRE

Cab'avantage 1 **2,00 € par mois**
Cab'avantage 2 **9,80 € par mois**
Cab'avantage 3 **16,40 € par mois**

La demande de cette carte accessible à l'ensemble des usagers sous certaines conditions de revenus et de composition du foyer, est instruite au CCAS ou à la mairie de votre commune (vous munir de votre dernier avis d'imposition).

Voir les conditions sur le site Stabus : www.stabus.fr

FRAIS DIVERS

Duplicata **5,00 €**

PIÈCES À FOURNIR

(Abonnement mensuel ou Pass'Annuel)

- Présence du titulaire de la carte (photo faite sur place) ou photo d'identité récente à joindre.
- Une pièce d'identité.
- Un relevé d'identité bancaire si vous optez pour le prélèvement.

ENFANT - DE 5 ANS

Les enfants de - 5 ans accompagnés d'un adulte bénéficient de la gratuité.

CONSEILS POUR VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE

- Pour voyager librement et sans souci, à la montée dans le bus, compostez votre ticket ou présentez votre carte d'abonnement au conducteur, et dirigez-vous vers l'arrière du bus pour ne pas gêner la montée des autres voyageurs.
- Votre carte d'abonnement mensuel doit être obligatoirement accompagnée du coupon mensuel du mois en cours.
- Le renouvellement du coupon mensuel doit se faire obligatoirement avant le 1^{er} du mois.

LES DÉPOSITAIRES

- Bar LE CAP - 45, Av. Jean-Baptiste Veyre - **Aurillac**
- Relay - Gare S.N.C.F. - **Aurillac**
- Tabac - Presse SALAVERT - 1, av. de la République - **Aurillac**
- Tabac - Presse PONS - Centre Cial de Belbex - **Aurillac**
- Tabac - Presse ALRIC - 10, cité La Montade - **Aurillac**
- Café - Tabac LAVIGNE - 29, av. Milhaud - **Arpajon**
- Tabac - Journaux BONNEFOI - **Jussac**
- Bar - Tabac - **Naucelles**
- Bar - Tabac des Amis - **Marmanhac**
- Alimentation - AB BIO - **Saint-Simon**
- Café des Sports - **Saint-Paul des Landes**
- Café - Tabac MARTINET - **Sansac de Marmiesse**
- Alimentation JUSTIN - **Vézac**

LA PRIME TRANSPORT

VOUS ÊTES SALARIÉ : VOYAGEZ À MOITIÉ PRIX !

Si vous utilisez le réseau Trans'cab ou le service Vélo'Cab pour effectuer vos trajets Domicile - Travail, votre employeur peut prendre en charge dans une proportion et des conditions déterminées par voie réglementaire, 50 % du coût de votre abonnement. Cette prime est non cumulable avec d'autres frais de déplacement.

Exemple : Abonnement mensuel Activ : 32,70 € - Prime transport : 16,35 €

Article L3261-2 du code du travail. Modifié par la loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008-art.20(V).

LE T.A.D.

LE T.A.D., COMMENT ÇA FONCTIONNE ? (Transport À la Demande)

Quand votre ligne ou vos arrêts fonctionnent en TAD, vous devez obligatoirement réserver votre transport :

- Appelez le **04 71 48 53 00**

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

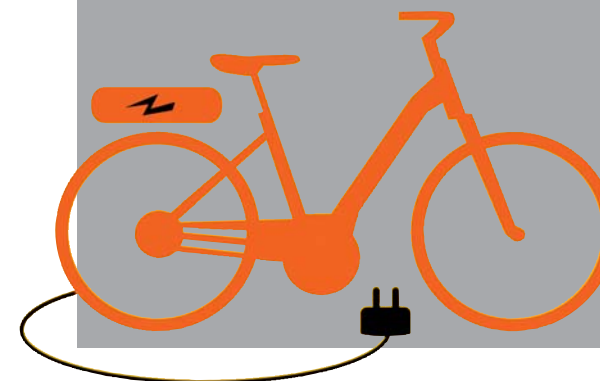
- Au plus tard avant 17 h 30 la veille de votre déplacement ou avant 10 h le jour même de votre déplacement pour les voyages de l'après-midi (après 14 h).

- Précisez votre arrêt de montée et votre arrêt de descente.

LE VÉLO'CAB

LE VÉLO'CAB, ROULEZ BRANCHÉ !

C'est un service de réservation de vélo à assistance électrique ou classique. Il suffit de se présenter à la boutique Trans'cab du centre ville situé 3, avenue Gambetta.



	Vélo électrique	Vélo classique
Journée	5 €	3 €
Week-end	10 €	6 €
Semaine	20 €	12 €
Mois	40 €	24 €
Trimestre	120 €	48 €
Semestre	240 €	96 €
Caution	750 €	300 €